



## Préface des fiches de données de sécurité GHS

Date d'émission 23 février 2016  
remplace toutes les versions précédentes

---

**Dénomination commerciale** : **PIXIE**  
Design Code : A18459A  
Agi Code : 54659  
  
MSDS: Version/Date : Version 10 / 23.02.2016

---

**Fournisseur** : Maag Profi, Syngenta Agro AG  
Rudolf - Maag - Strasse 5  
CH-8157 Dielsdorf  
Suisse  
Téléphone siège social : +41 44 855 88 77  
Télécopie siège social : +41 44 855 87 01  
E-Mail : sds\_syngenta.ch@syngenta.com  
  
Information sur le produit : Téléphone (Maag Helpline) 0900 800 009  
  
**Numéro d'urgence** : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas  
d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281  
(SGS, français) pour d'autres cas d'urgence  
  
**Producteur** : Nufarm GmbH & Co KG  
St.-Peter-Str. 25  
A-4021 Linz  
Autriche  
Téléphone: +43/732/6918-3187  
Téléfax: +43/732/6918-63187  
  
**Directive des classification  
complémentaires pour  
la Suisse** : P391 Recueillir le produit répandu.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

---



## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **Mondera®**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit phytosanitaire

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nufarm GmbH & Co KG  
St.-Peter-Str. 25  
A-4021 Linz  
Autriche  
Téléphone: +43/732/6918-3187  
Téléfax: +43/732/6918-63187  
Adresse e-mail: Katharina.Krueger@at.nufarm.com

### 1.4. Téléphone en cas d'urgence

+43/732/6914-2466 (Site de production Linz / Autriche)

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

EG_1272/08 :	AcuteTox.4	H302 - Nocif en cas d'ingestion.
	SkinSens.1	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
	EyeDam.1	H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
	AquaticAcute1	H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
	AquaticChronic1	H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme:



GHS05



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement: Danger

- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
  
- P102 - Tenir hors de portée des enfants.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P501 - Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Mondera®**

Version 10 (Suisse)

Date d'émission: 2016/02/23

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Nature chimique** : Mélange d'une matière active et d'additifs  
Mecoprop-P (500 g/l), Diflufenican (33.3 g/l)

#### 3.2. Mélanges

##### Composants:

###### Mecoprop-P K

No.-CAS: 66423-05-0  
No.-EINECS / No. ELINCS:  
No REACH:  
Concentration: 46,4 % (w/w)

###### Classification:

EG\_1272/08 : AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
EyeDam.1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
AquaticChronic2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

###### Diflufenican

No.-CAS: 83164-33-4  
No.-EINECS / No. ELINCS:  
No REACH:  
Concentration: 2,6 % (w/w)

###### Classification:

EG\_1272/08 : AquaticChronic3 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

No.-CAS: 1310-58-3  
No.-EINECS / No. ELINCS: 215-181-3  
No REACH: 01-2119487136-33  
Concentration: 0,0% - 3,5% (w/w)

###### Classification:

EG\_1272/08 : AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
SkinCorr.1A H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

###### Alkyl naphthalene sulfonate condensate, sodium salt

No.-CAS:  
No.-EINECS / No. ELINCS:  
No REACH:  
Concentration: 0,4% - 2,2% (w/w)

###### Classification:

EG\_1272/08 : EyeIrrit.2 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

###### 4-chloro-2-methylphenoI

No.-CAS: 1570-64-5  
No.-EINECS / No. ELINCS: 216-381-3  
No REACH: 01-2119455846-26  
Concentration: 0,0% - 0,1% (w/w)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Mondera®**

Version 10 (Suisse)

Date d'émission: 2016/02/23

**Classification:**

EG\_1272/08 :

AcuteTox.3

SkinCorr.1A

AquaticAcute1

H331 - Toxique par inhalation.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Inhalation : S'éloigner de la zone dangereuse. Appeler immédiatement un médecin.
- Ingestion : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, irriguer l'estomac en utilisant en plus du charbon actif. Comme l'élimination se fait au niveau des reins une dialyse est recommandée.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit



## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (HCl, Cl<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, CO<sub>x</sub>, HF).

## 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. (chapitre 8)

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

### 6.4. Référence à d'autres sections

chapitre 13

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Mondera®**

Version 10 (Suisse)

Date d'émission: 2016/02/23

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### Stabilité au stockage

Température de stockage : 0 - 30 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Limites nationales d'exposition professionnelle	Note
Mecoprop-P K	66423-05-0		pas de classification existant, (selon "Grenzwerte am Arbeitsplatz 2009" der SUVA)
Diflufenican	83164-33-4		pas de classification existant
	1310-58-3	2 mg/m <sup>3</sup>	fraction inhalable, Limite d'exposition à long terme
Alkyl naphthalene sulfonate condensate, sodium salt			pas de classification existant
4-chloro-2-methylphenol	1570-64-5		pas de classification existant

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Protection respiratoire appropriée pour des concentrations élevées ou des effets à long terme: filtre combiné contre gaz et vapeurs de composés organiques, inorganiques, inorganiques acides et alcalins (exemple: EN 14387 Type ABEK)

Protection des mains : Gants de protection appropriés contre les produits chimiques (EN 374) y compris en cas de contact direct et prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation en accord avec la norme EN 374).  
Exemple: gomme nitrile (0.4 mm), gomme chloroprène (0.5 mm), gomme butyl (0.7 mm) et autres.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec capuches latérales (ou lunettes de



- protection) (Exemple: EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Les équipements de protection du corps doivent être choisis en fonction de l'activité et de l'exposition potentielle, par exemple tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (en accord avec la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 en cas de poussières).
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Mesures de protection : Les recommandations sur le port d'équipement de protection individuelle dans les instructions d'emploi s'appliquent en cas de manipulation de produits de protection des plantes dans leur emballage final.  
Le port de vêtements de travail couvrants est recommandé. Conserver les vêtements de travail séparément. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

L'utilisation de ce produit à titre professionnel par des femmes enceintes ou des mères qui allaitent est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.  
L'utilisation de ce produit à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

- État physique : liquide  
Forme : Suspension concentrée (SC)  
Couleur : beige  
Odeur : très faible

Point/intervalle de fusion : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : > 100 °C

Température d'inflammation : 370 °C  
Méthode: DIN 51794

Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité	:	0,966 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	:	partiellement miscible
pH	:	7,3 - 7,9 à 10 g/l
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log POW = 0,02 à 20 °C  (pH 7), (MCP-P)  log POW = 4,2  (Diflufenican)
Constante de dissociation	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	44 mPa.s à 23 °C
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.
Propriétés explosives	:	donnée non disponible

## 9.2. Autres informations

aucun(e)

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

donnée non disponible



## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

## 10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 10.5. Matières incompatibles

donnée non disponible

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 rat Dose: > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 rat Dose: > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	Remarques: donnée non disponible
Irritation de la peau	:	lapin Résultat: Pas d'irritation de la peau
Irritation des yeux	:	lapin Résultat: Irritant pour les yeux.
Sensibilisation	:	Buehler Test cochon d'Inde Résultat: A un effet sensibilisant.



## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)  
Dose: > 80 mg/l  
Période d'essai: 96 h

NOEC *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)  
Dose: 25 mg/l  
Période d'essai: 21 jr

Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 *Daphnia magna*  
Dose: > 80 mg/l  
Période d'essai: 24 h

NOEC *Daphnia magna*  
Dose: 25 mg/l  
Période d'essai: 21 jr

Toxicité pour les algues : CE50b *Scenedesmus subspicatus*  
Dose: > 0,31 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CE50r *Scenedesmus subspicatus*  
Dose: 0,15 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

K<sub>oc</sub> = 1622 - 4428 mL/g; 1/n = 0.875 - 0.991 (Diflufenican)  
K<sub>oc</sub> = 20 - 43 (pH 5.6 - 7.6), 135 - 167 (pH 4.3 - 4.4) [mecoprop-P]

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Mondera®**

Version 10 (Suisse)

Date d'émission: 2016/02/23

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

**12.6. Autres effets néfastes**

aucun(e)

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :

Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1. Numéro ONU**

UN3082

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.(mecoprop-P, diflufenican)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID :  
Classe : 9

IMDG :  
Classe : 9

IATA-DGR :  
Classe : 9



#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID : III

IMDG : III

IATA-DGR : III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

**IMDG**

Polluant marin : MP

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52)  
Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées., Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2)  
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Mondera®**

Version 10 (Suisse)

Date d'émission: 2016/02/23

aucun(e)

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date d'impression : 2016/02/23

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).  
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||  
)

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**Personne de contact**

Société : Nufarm GmbH & Co KG  
K. Krüger  
St.-Peter-Str. 25  
A-4021 Linz  
Autriche

Téléphone : +43/732/6918-3187  
Téléfax : +43/732/6918-63187  
Adresse e-mail : Katharina.Krueger@at.nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.